Image not found or type unknown

# Question sur la tutelle de mon père

Par **Gautier Stephane**, le **25/01/2018** à **17:40**

Bonjour,

Je souhaite trouver des conseils avisés en ce qui concerne la démarche que j'ai entreprise pour mon père (âgé de 90 ans) actuellement sous tutelle judiciaire.
Mon père sur avis médicale n'est plus en mesure de s'assumer seul, tant sur le plan physique que mental.
Nous sommes deux frères.
Lors de l'audition mon frère ne sait pas opposé à la prise en charge d'une tutelle conjointe avec moi mais il a émis des doutes sur la confiance qu'il pouvait me porter, alors, le juge des tutelles à considéré qu'il était préférable que mon père soit placé sous tutelle judiciaire et a nommé un mandataire.
Hors je n'ai pas été auditionné bien qu'ayant demandé une commission rogatoire pour être entendu à une date ultérieur n'ayant pu me rendre, pour des raisons professionnelles, à l'audition.
Je suis la seule personne qui s'est occupé de mon père tant sur le plan administratif que personnel depuis des années et je connais parfaitement sa situation. J'ai également des témoignages pour confirmer mes propos.
Mon frère s'est toujours désintéressé du problème et n'a quasiment jamais présent.

Il me parait incroyable qu'une personne totalement extérieur et inconnue s'occupe de cela, j'ai donc fait appel à cette décision du juge. Mon appel à été retenu mais j'ai des doutes sur le fait que je puisse récupérer la tutelle de mon père sans mon frère.
Je souhaite avoir votre avis et conseil sur cette situation et l'utilité de ma démarche car l'audition est à plus de 600 km de chez moi et signifie une grosse dépense de temps et d'argent.

Merci beaucoup de votre retour.

Par **Visiteur**, le **26/01/2018** à **00:46**

Bsr
Il est fréquent qu'au moindre désaccord familial, le JdT désigne un organisme tutélaire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés